

# Charte de l'association

# ARMONI SANTÉ



## **Bienvenue !**

Ce lieu, construit sur le rocher, s'ouvre sur une perspective vaste et douce. La lumière et le calme du paysage offrent l'opportunité à chacun de percevoir ce qu'il est prêt à recevoir. Ce lieu agit par ce qu'il est.

Celles et ceux qui donnent vie à cet espace le font avec centration, ouverture, écoute attentive, respectueux du rythme et du cheminement de chacun, favorisant une tranquillité bien vivante.

Les mots prononcés, les actes posés ici reconnaissent la souveraineté de chacun. Tout ce qui tend à imposer et influencer, écarté de la quête individuelle, n'est pas accepté en ce lieu.

Les visiteurs sont accueillis dans leur entièreté, ils viennent trouver ce qu'ils sont prêts à découvrir. Leur venue est signe d'un engagement personnel à vivre avec sincérité les ateliers proposés.

Les acteurs, pour leur part, s'engagent à respecter totalement et entièrement l'intégrité des personnes qui se confient à eux.

La confidentialité au sujet des personnes qui viennent participer témoigne du respect mutuel. Cet engagement réciproque garantit la confiance au sein des groupes et la sérénité du lieu.

Voilà ce sur quoi je souhaite ouvrir ce lieu.

*Nicole Sicard*

*Charte validée le 21 avril 2024  
en assemblée générale  
par l'association Armoni-Santé.*